

**FEDERALE ASSURANCE**  
ASSOCIATION D'ASSURANCES  
MUTUELLES SUR LA VIE  
Rue de l'Etuve 12  
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0408.183.324

***RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MAI 2021***

Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020.

Après avoir connu une croissance exceptionnelle de 28 % en 2018 et de 23 % en 2019, l'encaissement de la Mutuelle-Vie a subi un recul de 23 % en 2020.

Malgré la conjoncture persistante de taux d'intérêts bas, les résultats financiers progressent de 21 %.

Les frais d'exploitation continuent à augmenter, du fait d'investissements en matière de digitalisation et des nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer.

Le résultat satisfaisant réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) appréciables, de renforcer ses fonds propres et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2020 a connu un tassement sensible, essentiellement dû à la crise sanitaire liée au Covid-19. Ci-dessous, un commentaire plus détaillé :

**Assurances vie individuelles (branche 21)**

La nette baisse (près de 43 %) de l'encaissement en assurances-vie individuelles (branche 21) s'explique principalement par le net recul de la production d'un partenaire important d'une part, mais aussi par le fait que le portefeuille de la Mutuelle-Vie est essentiellement constitué de contrats à primes uniques, plus exposés au ralentissement des activités commerciales en 2020, du fait de la crise sanitaire.

À cet égard, il convient de noter que le portefeuille constitué de contrats d'épargne à primes récurrentes (avec ou sans avantages fiscaux sur les primes) tels que Vita Pension et Vita Flex 44 a légèrement progressé en 2020.

**Contrats de capitalisation (branche 26)**

Si le chiffre d'affaires en branche 26 avait plus que triplé (+ 217 %) en 2019, il a connu un recul de 26 % en 2020. L'encaissement résulte principalement du partenariat initié avec Korfine, portant sur la distribution de contrats de capitalisation spécifiques permettant la constitution

de la garantie locative légale entre bailleur et locataire, mais aussi de la conclusion de contrats dans le segment Social & Public.

### **Assurances-vie groupe**

Les assurances-vie groupe ont par contre connu une progression de près de 14 %, mais la situation se révèle contrastée : la formule Universal Life se tasse là où l'encaissement en assurance groupe classique est en hausse. Cette croissance est due à des opérations de consolidation des prestations acquises.

Sur recommandation de la FSMA, les assureurs ont invité leurs clients à constituer des réserves supplémentaires pour couvrir les éventuels déficits dus à la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

### **1<sup>ère</sup> année complète de commercialisation de la branche 44 (combinaison branches 21 et 23)**

2020 a été la première année complète de commercialisation du nouveau produit phare de la Mutuelle-Vie : Vita Flex 44, combinaison des branches 21 et 23.

Cette combinaison des deux branches, dont l'objectif est d'allier maîtrise des risques et rendement, offre sur le long terme la flexibilité et la simplicité, qui caractérisent la philosophie de la Mutuelle-Vie en matière de solutions d'épargne et d'investissement. Il s'agit d'un produit qui peut évoluer tout au long de la vie : il peut être adapté selon l'évolution des besoins du client, son horizon de placement et son appétence au risque.

Une sécurité optionnelle est également intégrée, via le « stop loss », un mécanisme de protection contre les dépréciations boursières importantes. Celui-ci s'active dès qu'un fonds atteint un pourcentage de dépréciation de 20 % par rapport à la valeur la plus élevée dont a bénéficié le client. Dans un tel cas, les réserves du client qui sont investies dans ce fonds sont automatiquement et gratuitement arbitrées vers un fonds refuge en attendant une réallocation ultérieure.

### **Vita Pension et F-Manager VIP à nouveau récompensés**

Mutuelle-Vie a remporté deux Trophées DECAVI de l'Assurance-Vie, pour Vita Pension (cinquième année d'affiliée) et F-Manager VIP (huitième année consécutive). Année après année, cette reconnaissance à l'égard des solutions proposées par la Mutuelle-Vie atteste de leur valeur ajoutée qualitative.

### **Solvabilité**

Malgré la dispense obtenue pour la constitution de la réserve pour risque de taux, Fédérale Assurance a néanmoins décidé d'affecter un montant de € 27 millions au fonds pour dotations futures, et contribué ainsi au maintien de son ratio de solvabilité à un niveau largement supérieur aux exigences légales.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 169% au 31 décembre 2020 (montant non encore audité).

### **Participations bénéficiaires**

La Mutuelle-Vie est en mesure d'accorder des participations bénéficiaires 2020 appréciables.

Certains produits financiers et assurances-vie-entreprises offrent des rendements qui figurent parmi les plus élevés du marché. Il convient de souligner que la Mutuelle-Vie accorde un taux de participations bénéficiaires unique sur la totalité de la réserve constituée contrairement à d'autres assureurs qui n'accordent des participations bénéficiaires élevées qu'à condition que les réserves dépassent un certain montant.

En résumé, cela porte le rendement total des principaux produits d'assurance-vie aux pourcentages communiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES ET RENDEMENTS TOTAUX 2020</b>			
<b>Produits financiers</b>			
	<b>Taux garanti</b>	<b>Participation bénéficiaire</b>	<b>Rendement brut total</b>
Diamant Invest/Pension/Junior	0,00 à 4,75%	0,00 à 0,25%	0,25 à 4,75%
Vita Invest/Vita Invest.2	0,00 à 2,50%	0,00 à 0,25%	0,15 à 2,50%
Vita Invest Dynamic	0,00%	1,30%	1,30%
Vita Pension	0,75%	1,10%	1,85%
Vita Flex	0,75%	0,85%	1,60%
Vita PCLI	0,75%	1,10%	1,85%
Nova Invest	0,15 à 2,50%	0,00 à 0,85%	1,00 à 2,50%
<b>Fonds (Branche 23)</b>	<b>Rendement net</b>		
FEDERALE - Euro Equities growth	3,20%		
FEDERALE - Euro Bonds opportunities	1,37%		
FEDERALE - Euro Real Estate Dynamic	0,88%		
FEDERALE - DNCA Invest Europe (Flexible)	-5,96%		
FEDERALE - Invesco Balanced Risk Allocation Fund (Flexible)	4,33%		
FEDERALE - Fidelity Word (Equities)	8,30%		
FEDERALE - Robeco Emerging Markets (Equities)	4,27%		
FEDERALE - Schroder Global Climate Change (Equities)	35,34%		
FEDERALE – Fidelity Euro Cash	-2,26%		

<b>Assurances de groupe et d'engagement individuel de pension</b>			
	<b>Taux garanti</b>	<b>Participation bénéficiaire</b>	<b>Rendement brut total</b>
F-MANAGER VIP	0,75%	1,10%	1,85%
F-MANAGER	0,75%	0,40%	1,15%
F-BENEFIT	0,25 à 3,75%	0,00 à 0,75%	1,00 à 3,75%

## **COMPTES ANNUELS AU 31.12.2020**

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

### **A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Actifs incorporels</b>	<b>6.089,80</b>
<b>Placements</b>	<b>2.207.419.443,72</b>
ils reprennent :	
• les terrains et constructions;	9.429.115,46
• les placements dans des entreprises liées et les participations comprenant :	269.743.890,72
○ les participations principalement dans la Société Coopérative, la SA F.R.E., FEDERALE Invest, FEDERALE Management et F.R.E.I.M., détenues par la Mutuelle-Vie;	
○ autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.	
les autres placements financiers	1.928.246.437,54
et essentiellement :	
– les actions, parts et autres titres à revenu variable	127.294.607,14
– les obligations et autres titres à revenu fixe	1.481.886.332,53
– les prêts et crédits hypothécaires	27.552.697,84
– les autres prêts (avances sur contrats, prêts subordonnés garantis et prêts non garantis)	291.512.800,03
 <b>Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise</b>	 <b>7.127.205,39</b>
 <b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	 <b>1.735.230,77</b>
 <b>Créances</b>	 <b>48.935.348,42</b>
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et les comptes-courants de coassurance	3.275.075,00
• nées d'opérations de réassurance (comptes-courants des réassureurs)	481.437,11
• d'autres créances reprenant essentiellement les soldes des comptes courants avec les autres sociétés du groupe et les créances diverses	45.178.836,31
 <b>Autres éléments d'actif</b>	 <b>66.915.108,24</b>
ils reprennent :	
• les actifs corporels	53.208,24
• les valeurs disponibles	66.861.900,00
 <b>Comptes de régularisation</b>	 <b>33.499.634,64</b>
ils se composent principalement des intérêts et loyers acquis non échus.	
<b>TOTAL</b>	<b>2.365.638.060,98</b>

## AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

<b>Capitaux propres</b>		<b>100.898.354,30</b>
Les capitaux propres n'ont pas été renforcés en 2019. Le fonds pour dotations futures a par contre augmenté fortement.		
Parmi ces capitaux propres, figurent :		
• la réserve légale		570.000,00
• les réserves indisponibles		22.162.669,39
• les réserves immunisées		820.367,03
• les réserves disponibles		24.299.655,56
• le bénéfice reporté		3.924.279,57
<b>Passifs subordonnés</b>		<b>60.000.000,00</b>
Un emprunt subordonné de 60 millions a été souscrit en 2017 par la Mutuelle Vie.		
<b>Fonds pour dotations futures</b>		<b>154.862.867,27</b>
En 2020, ce fonds a été augmenté de €	27.000.000,00	
<b>Provisions techniques</b>		<b>1.974.432.919,40</b>
Elles représentent la valeur des engagements de la société vis-à-vis des assurés. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :		
• provisions d'assurance-vie		1.955.317.285,17
Dans cette provision, on retrouve entre autres :		
- une réserve de longévité qui a été constituée à concurrence de €	1.415.762,46	
- la réserve dite clignotant n'a pas été alimentée vu la dispense par la BNB de réserve constituée octroyée.		
Au 31/12/2020, cette provision s'élève au total à € .	87.332.539,57	
• provisions pour sinistres		13.141.173,21
• provision pour participation aux bénéfices		5.768.991,19
<b>Provisions techniques relatives aux opérations liées aux fonds d'investissement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise</b>		<b>7.127.205,38</b>
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>16.513,20</b>
Il s'agit de la provision pour prépensions et de la provision pour impôts différés.		
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>		<b>1.735.230,78</b>
<b>Dettes</b>		<b>61.757.948,91</b>
A noter parmi celles-ci :		
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe		1.969.487,74
Elles reprennent principalement :		
- les primes payées avant l'échéance		
- les taxes et contributions à payer dans le cadre des contrats d'assurance		
• les dettes nées d'opérations de réassurance		373.494,41
• dettes envers les établissements de crédit		46.000.982,40
• d'autres dettes		13.413.984,36
Cela concerne principalement les dettes fiscales, salariales et sociales ainsi que les REPO		
<b>Comptes de régularisation</b>		<b>4.807.021,73</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2.365.638.060,97</b>

## **AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)**

### **COMPTE TECHNIQUE NON-VIE**

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>2.281.350,20</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre	
• les primes brutes	2.918.211,96
• les primes cédées aux réassureurs (-)	636.861,76
<b>Produits des placements</b>	<b>132.659,69</b>
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>920.574,84</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• Les montants bruts payés	1.719.840,79
• La part des réassureurs dans les prestations (-)	421.712,39
• La variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	- 377.553,56
<b>Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>560.620,53</b>
Cette somme représente le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
<b>Charges des placements (-)</b>	<b>54.479,41</b>
<b>Résultat</b>	<b>843.648,18</b>

**COMPTE TECHNIQUE VIE**

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>			<b>193.931.766,52</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre			
• les primes brutes;			194.946.798,73
• les primes cédées aux réassureurs (-).			1.015.032,21
<b>Produits des placements</b>			<b>141.113.826,30</b>
Ils comprennent :			
• les produits de placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation. Il s'agit principalement des revenus de la Sicav FEDERALE Invest et des intérêts sur les créances (entreprises liées);			10.690.911,26
• les produits des autres placements.			70.402.456,61
Ils comprennent principalement les produits des titres à revenu fixe et des titres à revenu variable ainsi que les intérêts des crédits hypothécaires;			
• les reprises de corrections de valeur sur placements en 2019 : €	61.979,00		2.354.516,90
• les plus-values sur réalisations en 2019 : €	49.928.706,35		57.665.941,53
<b>Corrections de valeur sur les placements du poste «Placements relatifs aux opérations liées aux fonds de placement du groupe d'activités «vie» et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise».</b>			<b>1.955.006,38</b>
Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23.			
<b>Autres produits techniques nets de réassurance (-)</b>			<b>48.434,54</b>
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>			<b>110.851.831,79</b>
Elles comprennent essentiellement :			
• les montants bruts payés;			111.861.209,25
• la part des réassureurs dans les prestations (-);			956.196,55
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -);			-265.500,90
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +).			212.319,99
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>			<b>-113.310.761,51</b>
Il s'agit essentiellement de la provision d'assurance-vie.			
<b>Participation aux bénéfiques et ristournes (augmentation -, réduction +)</b>			<b>589.294,85</b>
<b>Frais d'exploitation nets (-)</b>			<b>23.029.017,13</b>
Cette somme représente le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.			



<b>Charges des placements (-)</b>		<b>51.189.985,74</b>
Elles reprennent :		
• les charges de gestion des placements y compris les frais d'entretien des immeubles et les intérêts versés aux réassureurs sur leur dépôts;		1.747.904,83
• les corrections de valeurs sur placements (valeurs immobilières et instruments financiers);		6.145.924,64
• les moins-values sur réalisations.		43.296.156,27
<b>Corrections de valeur sur les placements du poste «Placements relatifs aux opérations liées aux fonds de placement du groupe d'activités 'vie et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise» (-)</b>		<b>1.518.577,83</b>
<b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>		<b>2.188.356,56</b>
Il s'agit principalement de taxes payées sur les participations bénéficiaires, sur certaines réserves et au fonds spécial de protection des dépôts (taxe instaurée en 2011).		
<b>Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)</b>		<b>-27.000.000,00</b>
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques, du bénéfice reporté, et :		
• après avoir augmenté le fonds pour dotations futures de €	27.000.000,00	
• octroyé des participations bénéficiaires (provision) pour €	5.768.991,19	
• le bénéfice à affecter est de €	3.935.329,57	
Il est proposé de l'affecter comme suit :		
• bénéfice à reporter	3.924.279,57	
• Autres allocataires (prime pouvoir d'achat)	11.050,00	

La pandémie de Covid-19 a complètement dominé l'année 2020 avec différentes périodes de 'lock down' et entraîne des énormes mesures de relance budgétaire et monétaire pour atténuer autant que possible l'impact économique.

Spécifiquement concernant les immeubles, les experts externes ont effectué la valorisation des immeubles sur base d'une clause d'incertitude matérielle conformément aux normes RICS pour les immeubles commerciaux et de bureaux.

## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun événement post-clôture ne vient modifier l'image fidèle des comptes annuels arrêtés au 31.12.2020.

Les anticipations de sortie de crise et le retour de confiance de la part des consommateurs et des entreprises ont alimenté la poursuite de la reprise des marchés boursiers - souvent à leurs niveaux pré Covid-19 - et ravivé les pressions inflationnistes. Ces dernières ont poussé les taux d'intérêt à long terme à la hausse. Il reste à voir si cette hausse est soutenable face à l'injection continue de liquidités de la part des banques centrales. Les perspectives restent incertaines à court, moyen et long terme résultant de l'épidémie de Covid-19.

A la date du présent rapport annuel, la pandémie de Covid-19 est toujours présente. FEDERALE Assurance continue à suivre de près, comme elle l'a fait en 2020, l'impact financier du Covid-19 et prendra les mesures opérationnelles nécessaires au moment opportun et les inclura dans la détermination de sa situation financière.

## **BILAN SOCIAL**

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 91,1 unités au cours de l'exercice 2020 contre 94,5 en 2019.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 7.526.628.

41 ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 15 personnes ont suivi une formation à caractère informel.

## **GESTION DES RISQUES**

Pour la gestion des risques, l'année 2020 a été marquée, pour la Mutuelle-Vie, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2021).
- La diminution des ratios de solvabilité suite à la crise sanitaire et à l'augmentation des frais..
- La dispense de doter la provision clignotant.
- L'impact de l'évolution des taux bas.
- La présentation des objectifs du programme de réassurance pour 2020.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT) pour la Vie.
- La réalisation des différents stress tests émanant de l'EIOPA et ceux à la demande de la Banque Nationale de Belgique.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Les analyses et discussions de comité ALM (ALCO).
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Les réponses aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.

### **Les ratios de solvabilité au 31/12/2020 (montants non encore audités)**

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance respectent les niveaux des ratios définis dans le Risk Appetite Statement.

	31/12/2020	Seuil de tolérance	Risk Appetite
Mutuelle Vie	169%	125%	150%
Soc. Coopérative	320%	125%	150%
Caisse Commune	171%	125%	150%

## **La politique mise en œuvre**

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

## **Quels types de risques ?**

### **Risques d'assurance**

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

### **Risques financiers**

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

## Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

## **GESTION FINANCIERE**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

Le maintien des taux d'intérêt bas commence à se refléter dans la baisse des taux sur portefeuille mais aussi dans le niveau absolu des revenus financiers récurrents. Cette tendance peut être renforcée par le souhait de réduire le profil de risque du portefeuille, notamment pour des raisons de charge en capital.

## **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

## GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

### *Pour FEDERALE Assurance*

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom MEEUS, administrateur-délégué et président du comité de direction;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur;
- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-directeur;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur.

Le mandat susmentionné de monsieur Tom MEEUS prenant fin lors des assemblées générales du 11 mai 2021, le conseil d'administration des entreprises d'assurance a décidé de nommer, à partir de cette même date et sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique, monsieur Tom DE TROCH en tant qu'administrateur-délégué et président du comité de direction.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

Suite au décès inopiné de monsieur Frank GOES, président du conseil d'administration depuis 2018, et aux mesures urgentes qui ont été prises pour assurer la bonne continuité des activités de FEDERALE Assurance et organiser sa gouvernance, un nouveau président du conseil d'administration, monsieur Frédéric de SCHREVEL, a été nommé le 20 octobre 2020.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération.

Conformément à la loi du 17 décembre 2008 relative au comité d'audit dans les entreprises financières, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS. Il est par ailleurs composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Bruno THOLLEBEKE, Pierre-Marie MELIN et Guy ROELANDT.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens du Code des sociétés et des associations;
- deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;

- chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

#### ***Pour la Mutuelle-Vie***

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe, pour une durée de trois ans de madame Céline AZIZIEH.

Par ailleurs, le conseil d'administration a procédé :

- à la nomination de monsieur Tom DE TROCH, pour une durée de 6 ans, en tant qu'administrateur délégué et président du comité de direction (sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale) ;
- à la nomination de madame Céline AZIZIEH, pour une durée de trois ans, en tant que présidente du comité des risques et membre du comité de nomination et de rémunération ;

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation du mandat d'administrateur délégué et président du comité de direction de monsieur Tom MEEUS, du mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Rudy BUYASSE et du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Guy ROELANDT.

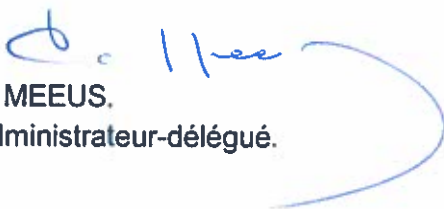
Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site internet de FEDERALE Assurance ([www.federale.be](http://www.federale.be)).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Mutuelle-Vie pour le travail accompli au cours de l'exercice 2020.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 04/05/2021.

Pour le conseil d'administration,

  
T. MEEUS.  
Administrateur-délégué.